



SYNDICAT MIXTE  
INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES DÉCHETS  
DU FAUCIGNY GENEVOIS  
PAYS BELLEGARDIEN  
PAYS DE GEX  
HAUT BUGEY



# COMITE SYNDICAL JEUDI 28 MARS 2019

## COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 14 mars 2019, s'est réuni au siège social à Valsershône, en session le Jeudi 28 mars 2019, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

**Membres présents** : MMES BILLOT, DUBARE, FOURNET, LEVILLAIN, REMILLON, SECRET, MM ARQUETOUT, BELMAS, BOURDON, BOUTHERRE, BRIFFOD, BRUYAS, BUGNON, CAMET, CHANEL, CHAUMONTET, DOUCET, LACOMBE, MORARD, MUGNIER, SOULAT, PERILLON, PYTHON, QUOEX, REY, ROBIN, RONZON, ROSNOBLET, SALAMON, VELLUT,

**Membres ayant donné procuration** : M DANGUY A M BOUTHERRE, M JACQUEMIER A M BOURDON, M COLLETAZ A MME DUBARE, MME CUNY A M SOULAT, M COCHARD A M BRIFFOD, MME LAHURE A MME REMILLON, M DUJOURD'HUI A M ROSNOBLET, M MOUCHET A M SALAMON, M BERNARD-GRANGER A M LACOMBRE, M FERRARI A M CHANEL,

**Membres absents excusés** : MMES ANCHISI, PHILIPPOT  
MM DURIEZ, MALFAIT, MARCON, RETHOUZE,

**Membres absents** : MMES ANCIAN, LAVERRIERE, MOURER, PETIT,  
MM BLONDET, BOUGETTE, GILET, PALISSON, VESPASIANO,

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 07 FEVRIER 2019**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 07 février 2019 joint en annexe de l'ordre du jour.

#### **I. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

Il a été porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés, depuis la convocation au dernier Comité du 24 janvier 2019, jusqu'à la date de la convocation du Comité le 14 mars 2019 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération du Comité en date du 05 juin 2014.

## ADMINISTRATION GENERALE

### II- REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY – TERRE DE SAVOIE – CHANGEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Il a été porté à la connaissance du Comité syndical le changement d'un des délégués suppléants de la Communauté de communes Rumilly –Terre de Savoie : Madame Monique BONANSEA remplace Monsieur André BARBET.

### III- CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE

#### *Délibération n°19C10 – Présentée par M. PYTHON*

Ayant atteint le chiffre de 50 agents, le SIEFAGE doit obligatoirement créer un Comité Technique, à consulter obligatoirement sur les questions relatives à :

- l'organisation et au fonctionnement des services,
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels,
- aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents,
- à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle,
- aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Il sera fait état en séance des propositions de la Commission Administration quant aux :

- nombre de représentants du personnel,
- maintien du paritarisme numérique avec les représentants de la collectivité,
- recueil de l'avis des représentants de la collectivité,
- date et modalités du scrutin pour l'élection des représentants du personnel.

*M. PYTHON informe le Comité que ce sujet a obtenu l'avis favorable de la commission administration qui a eu lieu ce même jour.*

*Il est donc proposé de fixer la composition de ce Comité Technique à 3 représentants salariés titulaires et 3 suppléants, d'instaurer la parité avec les représentants de la collectivité (idem titulaires et suppléants), de recueillir l'avis des représentants de la collectivité et d'organiser le scrutin des élections professionnelles pour le 24 octobre 2019.*

*M. DE BARROS explique que la règle est le vote à l'urne avec une exception pour un certain nombre d'agents qui du fait de leur indisponibilité momentanée pourront voter par correspondance.*

*Le planning est imposé par la réglementation.*

*Les syndicats ont le monopole pour présenter les listes de représentants.*

*Pas de possibilité d'organiser les élections professionnelles du SIEFAGE moins de 6 mois après les élections générales qui ont eu lieu en décembre 2018.*

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de créer un Comité Technique dans les conditions présentées ci-dessus.**

#### IV. – RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDEFAGE 2018

##### *Présentation par M. DE BARROS*

Le rapport d'activité du SIDEFAGE pour l'année 2018 a été distribué en séance et a fait l'objet d'une présentation succincte. Pour mémoire, il comprend deux volets : d'une part le Livre I. « Droit à l'information sur l'activité, le prix et la qualité du service public du traitement des déchets » et, d'autre part, le Livre II. « Droit à l'information en matière de déchets – droit des installations classées pour la protection de l'environnement », spécifiquement consacré à l'Unité de Valorisation Energétique de Bellegarde sur Valserine.

Ce rapport est accessible sur le site internet du SIDEFAGE.

#### FINANCES

#### V. – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2018

##### *Délibérations n°19C11, 19C12, 19C13, 19C14, 19C15 et 19C16 – Présentées par M. PYTHON*

##### Compte administratif 2018 – Budget général :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	54 131.53		28 904.46	83 035.99
FONCTIONNEMENT	83 142.69		85 116.05	168 258.74
TOTAL CUMULE	137 274.22		114 020.51	251 294.73

##### Compte administratif 2018 – Budget annexe Transfert/Incinération :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	668 335.08		346 482.23	1 014 817.31
FONCTIONNEMENT	3 746 894.17	3 746 894.17	3 046 683.69	3 046 683 .69
TOTAL CUMULE	4 415 229.25	3 746 894.17	3 393 165.92	4 061 501.00

##### Compte administratif 2018- Budget annexe Tri/Recyclage :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	1 738 422.59		3 732.17	1 742 154.76
FONCTIONNEMENT	1 704 285.26		- 337 941.95	1 366 343.31
TOTAL CUMULE	3 442 707.85		- 334 209,78	3 108 498.07

Le Président sort de la séance et ne participe pas au vote. M Bugnon supplée le Président.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2018 du Budget Général et des Budgets Annexes «Tri/Recyclage» et «Transfert/Incinération», ainsi que les comptes de gestion du Receveur du SIFEFAGE, dont il a été vérifié les identités de valeur.**

**VI. – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018 EN FONDS DE RESERVE – BUDGET GENERAL**

***Délibérations n°19C18 – Présentées par M. PYTHON***

Les excédents du Budget Général constatés à l'issue de la clôture de l'exercice 2018 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement :	168 258.74
Excédent d'investissement :	83 035.99
Restes à réaliser déficit :	98 808.65

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve, dès le Budget Annexe Transfert/Incinération Primitif 2019, d'inscrire les restes à réaliser 2018 en reports, de conserver en recette d'investissement (compte 001) la somme de 83 035.99 €, de conserver en recette de fonctionnement (compte 002) la somme de 92 258.74 € et de transférer en recette d'investissement (compte 1068, fonds de réserve) le solde de l'excédent de fonctionnement soit 76 000.00 €.**

**VII. – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018 EN FONDS DE RESERVE – BUDGET ANNEXE TRANSFERT/INCINERATION**

***Délibérations n°19C17 – Présentées par M. PYTHON***

Les excédents du Budget Annexe Transfert/Incinération constatés à l'issue de la clôture de l'exercice 2018 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement :	3 046 683.69
Excédent d'investissement :	1 014 817.31
Restes à réaliser déficit :	526 507.64

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve, dès le Budget Annexe Transfert/Incinération Primitif 2019, d'inscrire les restes à réaliser 2018 en reports, de conserver en recette d'investissement (compte 001) la somme de 1 014 817.31 €, de conserver en recette de fonctionnement (compte 002) la somme de 1 500 000 € et de transférer en recette d'investissement (compte 1068, fonds de réserve) le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 546 683 .69 €.**

**VIII. – BUDGETS PRIMITIFS 2018 : BUDGET GENERAL - BUDGETS ANNEXES TRI/RECYCLAGE ET TRANSFERT/INCINERATION**

*Délibérations n°19C19, 19C20, 19C21, 19C25 et 19C26 – Présentées par M. PYTHON*

**Budget Primitif 2019 – Budget général :**

- 616 401.94 € en section de fonctionnement
- 201 716.99 € en section d'investissement

**Budget Primitif 2019 – Budget annexe Transfert/Incinération :**

- 18 419 872,00 € en section de fonctionnement
- 28 324 637,55 € en section d'investissement

**Budget Primitif 2019 - Budget annexe Tri/Recyclage :**

- 9 451 343.31 € en section de fonctionnement
- 2 632 154,76 € en section d'investissement

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les projets de Budgets Primitifs 2019, au vu de l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 14 mars 2019.**

*Il est précisé que des délibérations spécifiques doivent être prises pour la neutralisation des amortissements du budget tri/recyclage ainsi que pour la provision semi-budgétaire de 4.000.000 d'Euros du budget annexe transfert/incinération telles que présentées et votées aux budgets primitifs 2019.*

**IX. – REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE BELLEGARDE SUR VALSERINE**

*Présenté par M. PYTHON*

Il a été fait état au Comité syndical des propositions de la Commission des Finances concernant l'emprunt de 25 millions d'Euros nécessaire à la réalisation de l'opération de remplacement du système de traitement des fumées, sachant que le Président dispose d'une délégation du Comité syndical pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et prévus au budget (délibération n°14C20 du 5 juin 2014).

*M. DE BARROS explique que le SIDEFAGE a discuté avec plusieurs établissements bancaires et a eu des propositions avec des taux variables, un mixte taux variable/taux fixe, des échéances constantes et non constantes. Toutes les combinaisons ont été étudiées.*

*La Commission des Finances a finalement validé le principe du taux fixe compte tenu des niveaux extrêmement bas des taux et sur des échéances constantes.*

*La CAISSE EPARGNE est la mieux placée en proposant un taux de 0.85% sur 12 ans avec une commission d'engagement de 0.05% du capital emprunté (12 500 €).*

*A la question de M ROBIN, M. DE BARROS confirme que le remboursement anticipé est assortie d'indemnités mais que l'intérêt est d'aller au bout de l'échéancier.*

*M CHAUMONTET interroge sur les écarts de taux entre les établissements bancaires. M. DE BARROS répond qu'entre la Caisse d'Epargne et la Banque postale, il y a peu d'écart. En revanche,*

compte tenu des conditions peu compétitives proposées, le SIDEFAGE a abandonné la proposition du Crédit Agricole.

M CHAUMONTET demande la date de réalisation de l'emprunt. M. PYTHON précise qu'il doit bloquer les conditions retenues le lendemain du Comité syndical mais que la réalisation n'interviendrait que d'ici à l'automne pour une première échéance en été 2020.

M. DE BARROS informe les membres du Comité syndical que les offres des candidatures aux marchés de remplacement du traitement des fumées étaient reçues hier soir au plus tard. Conformément aux termes du marché, des acomptes et des provisionnements doivent être versés au démarrage.

Par ailleurs, il y a l'avenant n°06 de l'opérateur SET Faucigny Genevois qui a été conclu en décembre dernier, avec une partie à décaisser prochainement dès 2019.

A cela il faut ajouter le contrôle technique et la mission de coordination Sécurité Protection Santé qui se dérouleront tout au long du chantier et pour lesquels il faudra aussi commencer à verser des rémunérations dans les prochains mois bien que cela ne représente pas de gros montants.

En réponse à M Chaumontet, le Comité est informé qu'il a été demandé aux banques de ne pas partir sur une annuité inférieure à 2,5 millions d'Euros par an.

Le montant prévu de 25 millions d'Euros correspondait à une estimation haute tous coûts confondus mais en fait les premières offres de travaux sont déjà à ce montant. Pour autant, il n'est pas nécessaire d'augmenter l'emprunt pour les autres frais annexes. L'autofinancement pourrait suffire.

## TRI / RECYCLAGE

### X. – CONVENTION D'IMPLANTATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

#### ***Délibérations n°19C22 – Présenté par M. DE BARROS***

Le Service Tri/Recyclage a proposé de rationaliser la gestion des implantations de nouveaux points d'apport volontaire (PAV) en modifiant la durée de validité des conventions d'accord d'implantation et en la ramenant à deux ans. En l'absence de réalisation des PAV dans le délai imparti, les conventions seront caduques et les accords d'implantation devront être redemandés.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la correction de la convention d'accord d'implantation telle que présentée ci-dessus et dans la convention annexée à l'ordre du jour.**

### XI. – RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE POUR LE SERVICE TRI/RECYCLAGE

#### ***Présenté par M. DE BARROS***

Le service Tri/Recyclage propose le recrutement d'un stagiaire pour la période allant d'avril à juillet 2019 dont les missions seraient l'extension des consignes de tri, étude préfiguration traitement des bio-déchets.

Conformément aux dispositions légales en vigueur pour les stages de plus de deux mois dont les conventions sont signées à compter de septembre 2015, la gratification proposée au stagiaire est de 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale ce qui représenterait un montant d'environ 568 € mensuels ; cette gratification étant exonérée de charges sociales.

*Cette demande de recrutement d'un stagiaire était une réponse à une candidature spontanée reçue au SIDEFAGE qui avait suscité l'intérêt du service. Or, la personne nous ayant informé avoir accepté un autre stage, cette délibération est non avenue.*

## **TRANSFERT / INCINERATION**

### **XII. – MARCHÉ 12SD012 « EXPLOITATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE BELLEGARDE SUR VALSERINE » - AVENANT N°07**

#### ***Délibérations n°19C23 – Présentées par M. PYTHON***

Il a été demandé au Titulaire de repenser son organigramme afin de répondre de manière optimisée aux futurs enjeux techniques et financiers du site.

Les principales modifications de l'organigramme initial actées concernent :

- *Dans le cadre de réaffectations de personnels et avec des moyens supplémentaires apportés par le titulaire :*
  - La création d'un poste de chargé de Planification, Ordonnancement, Propreté,
  - La création d'un service « électricité/Contrôle commande » avec le renfort d'un électricien supplémentaire qui sous l'autorité du responsable maintenance permettra d'assurer une vraie redondance en terme de compétence,
  - La création d'un poste de chargé de travaux mécaniques.
  
- *Dans le cadre de moyens supplémentaires apportés par le SIDEFAGE (60 000 €/an) :*
  - La création d'un poste de « cadre chargé de performance opérationnelle » qui aura notamment en charge :
    - L'analyse de la performance globale des installations,
    - L'élaboration de plans d'action sur la base de l'analyse de l'efficacité globale des équipements,
    - Le suivi des compétences,
    - La gestion des interfaces maintenance/exploitation,
    - La gestion des projets avec les fonctions transverses et notamment la direction technique nationale,
    - La rédaction de procédures,
    - L'accompagnement du responsable d'usine aux commissions techniques mensuelles du SIDEFAGE.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 mars dernier, cet avenant pourra prendre effet dès le 1<sup>er</sup> avril 2019 ou à l'embauche postérieure du chargé de performance opérationnelle.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette proposition d'avenant n°07 au marché n°12SD012 telle que jointe en annexe.**



**XIII. – REMPLACEMENT DU TRAITEMENT DES FUMÉES DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE DE BELLEGARDE SUR VALSERINE PAR UN TRAITEMENT PAR VOIE SECHÉ DOUBLE FILTRATION ET SCR – MARCHES N°19SD004 « CONTRÔLE TECHNIQUE » ET 19SD005 « MISSION COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION SANTÉ »**

***Présenté par M. DE BARROS***

Dans le cadre des travaux à venir de remplacement du traitement des fumées, le SIDEFAGE doit mandater un contrôleur technique ainsi qu'un coordonnateur Sécurité Protection Santé (SPS) pour la durée de l'opération. Le coût de ces prestations est compris dans le montant de l'emprunt évoqué précédemment.

Un appel d'offres a été lancé pour chacun des missions avec pour date limite de remise des plis :

- Le 25 mars pour le contrôle technique,
- Le 28 mars pour la coordination SPS.

L'attribution sera faite par la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira le 11 avril prochain.

*Compte tenu du montant des offres déposées en dessous des seuils européens des marchés publics formalisés, contrairement à l'estimation initialement faite, les marchés seront finalement contractualisés par application de la délibération n°14C20 du 05 juin 2014 portant délégation de signature au Président en matière de marchés publics.*

**XIV. – GRILLE TARIFAIRE REPARATION CONTENEURS**

***Délibérations n°19C24 – Présentées par M. PYTHON***

Les nouveaux marchés de collectes sélectives qui ont démarré le 1<sup>er</sup> mars 2019 prévoient la possibilité, pour les collecteurs reconnus coupables de mauvaises manipulations ayant entraîné la dégradation de nos conteneurs, de faire appel aux services du Sidefage (Atelier de réparation du Centre Technique de Tri Recyclage à Etrembières) pour précéder aux réparations, lorsqu'elles sont possibles et économiquement pertinentes, moyennant facturation par le Sidefage.

Il convient donc d'établir une grille tarifaire selon les prestations que la Commission Tri propose ainsi :

<b><i>DESIGNATION</i></b>	<b><i>UNITE DE FACTURATION</i></b>	<b><i>TARIF</i></b>
Forfait main d'œuvre jusqu'à 1m <sup>2</sup>	Forfait	220,00
Main d'œuvre supplémentaire au-delà de 1 m <sup>2</sup>	Par M <sup>2</sup>	110,00
Matériaux	Par m <sup>2</sup>	200,00
Remplacement châssis	Forfait	235,00
Réparation châssis	Forfait	100,00
Réparation /remplacement crochet	Forfait	150,00

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire ci-dessus présentée et sa mise en application dès que la délibération sera réputée exécutoire.**

## XV- QUESTIONS DIVERSES

➤ Rappel agenda du Comité syndical :

- Jeudi 23 mai 2019 – 18h00
- Jeudi 04 juillet 2019 – 18h00

➤ *En réponse à l'interpellation de plusieurs conseillers sur les conditions actuelles de la collecte sélective, M.PYTHON explique que suite à l'attribution du nouveau marché au 1<sup>er</sup> mars dernier, il y a un temps de calage des prestations qui est plus long que ce à quoi le SIDEFAGE aurait pu s'attendre. Les prestataires ont dû prendre pour certains, des secteurs qu'ils ne connaissent pas et pour lesquels les chauffeurs doivent roder les tournées. Par ailleurs, un prestataire en particulier a dû faire une prestation dégradée du fait du retard de livraison du matériel roulant spécifiquement commandé pour ce marché et de l'indisponibilité d'une partie du matériel de remplacement.*

*Le SIDEFAGE comprend le mécontentement des habitants et regrette cette situation mais les conditions s'imposent au syndicat. Le syndicat a fait le travail nécessaire auprès de ses opérateurs et les choses sont rentrées dans l'ordre sur certains secteurs et en bonne voie de le devenir pour d'autres.*

*M.BOURDON fait remarquer que certes dans les villages, la situation est revenue à la normale mais qu'en ville les débordements persistent. Il demande également ce qu'il en est de l'application des pénalités prévues au marché.*

*M.PYTHON précise que si les pénalités sont un levier, elles ne sont pas pour autant une solution en soi. Il faut travailler en bonne intelligence avec les prestataires pour s'assurer d'une solution durable. La première priorité est que tout rentre dans l'ordre et la seconde sera de reprendre les discussions avec les prestataires pour faire les éventuels ajustements nécessaires.*

**La séance est levée à 20 heures 45**

**Fait à Bellegarde-sur-Valsérine, le 28 mars 2019**

**Le Président,  
François PYTHON**

